

Collège de Lacanau

Allée du collège - 33680 Lacanau

Tél. 05 57 17 70 40

Site : www.college-lacanau.fr

Adresse mail : ce.0333287u@ac-bordeaux.fr



Carnet de liaison

Année 2018-2019

NOM : _____

PRÉNOM : _____

CLASSE : _____



INFORMATION DES FAMILLES : LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte

Signal émis par des sirènes :
3 cycles d'alerte (son montant et descendant)
Chaque cycle dure 1 minute 47 secondes.
Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.

Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment.

Écoutez la radio.
Respectez les consignes des autorités.

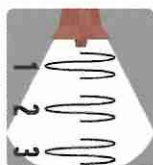
FRÉQUENCE France Bleu : 101.4 Mhz
FRÉQUENCE France Info : 105.5 Mhz
FRÉQUENCE France Inter : 89.9 Mhz
FRÉQUENCE radio locale conventionnée par le préfet : 104.4 Mhz
(à compléter)
(à compléter)

N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.

Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.

Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).



RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉLÈVE

ÉLÈVE

Nom _____ Prénom _____ Classe _____

Date et lieu de naissance _____

Qualité _____

Langues vivantes _____

RESPONSABLE LÉGAL

NOM _____

Adresse _____

Tél. _____

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'ACCIDENT

	TÉLÉPHONE	Domicile	Lieu de travail	Portable
Père				
Mère				
NOM ¹ d'une autre personne du Médecin de famille				

En cas de maladie ou d'accident nécessitant une intervention urgente, nous autorisons le Chef d'établissement à prendre toutes les mesures nécessaires.

Signature du Responsable légal,

ASSURANCES

Responsabilité civile _____ OUI NON

Individuelle _____ OUI NON

Numéro de police _____ Compagnie _____

(Pour les activités facultatives – voyages, sorties, visites – les élèves doivent être assurés en responsabilité civile et individuelle).

Le Responsable légal,

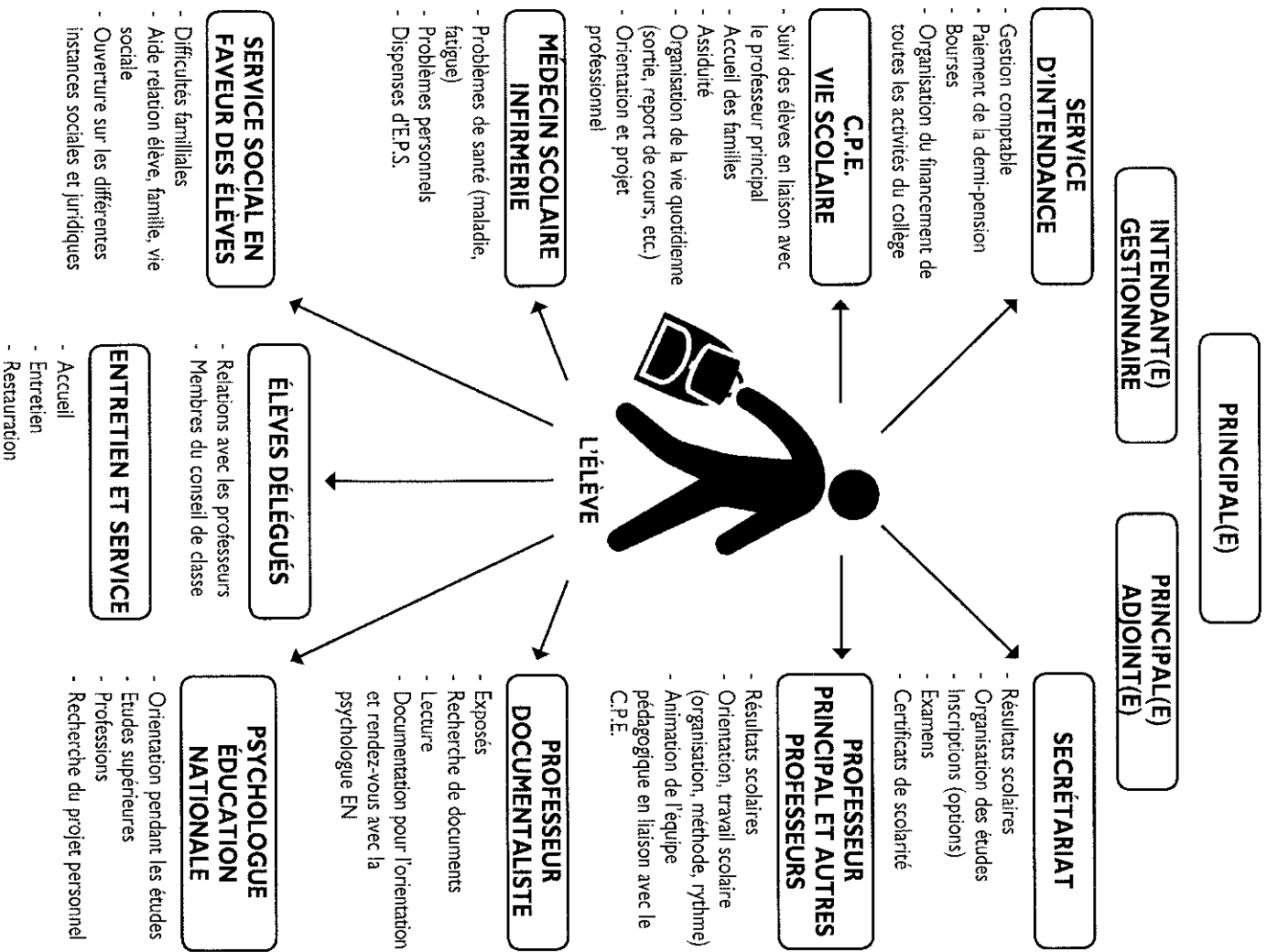
RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les signataires déclarent avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'établissement et s'engagent à le respecter.

Père _____ Mère _____ ou _____ Responsable légal _____ L'élève _____

--	--	--	--

A QUI S'ADRESSER ?



ÉQUIPE ÉDUCATIVE

Chef d'Établissement _____
 Adjoint(e) au Chef d'Établissement _____
 Gestionnaire _____
 Conseiller(e) Principal(e) d'Éducation _____
 Professeur documentaliste (C.D.I.) _____
 Professeur principal _____

Professeur de _____	Professeur de _____
M _____	M _____
Professeur de _____	Professeur de _____
M _____	M _____
Professeur de _____	Professeur de _____
M _____	M _____
Professeur de _____	Professeur de _____
M _____	M _____
Professeur de _____	Professeur de _____
M _____	M _____
Professeur de _____	Professeur de _____
M _____	M _____
Professeur de _____	Professeur de _____
M _____	M _____
Professeur de _____	Professeur de _____
M _____	M _____
Professeur de _____	Professeur de _____
M _____	M _____
Professeur de _____	Professeur de _____
M _____	M _____
Psychologue de l'éducation _____	
Infirmière _____	
Assistante sociale _____	

DÉLÉGUÉS DE LA CLASSE : _____
 DÉLÉGUÉS DES PARENTS : _____

Le cours de (matière)	Du _____ (date)	De ____ à ____ (heure)	Sera assuré		Signature du responsable légal
			Le _____ (date)	De ____ à ____ (heure)	

PREAMBULE
Le règlement intérieur précise les règles de vie collective applicables à tous les membres de la communauté éducative dans l'enceinte de l'établissement.

Le service public de l'éducation repose sur des valeurs et des principes dont le respect s'impose à tous dans l'établissement : principe de gratuité de l'enseignement, de neutralité et de laïcité. Chacun est également tenu au devoir d'assiduité et de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et ses convictions, au respect de l'égalité des chances et de traitement entre filles et garçons, à la protection, contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale. En aucune circonstance, l'usage de la violence physique comme verbale ne saurait être tolérée.

Le respect mutuel entre adultes et élèves et entre élèves constitue également un des fondements de la vie collective. (BO spécial n°6 du 25/08/2011)

Le collège a pour mission d'assurer à chaque élève qui le fréquente un enseignement et une éducation qui lui permettent de devenir un citoyen autonome et responsable.

I. LES DROITS

1) Droits individuels

Tout membre de la communauté éducative (élèves, enseignants, agents, parents, assistants d'éducation ...) a droit au respect de son intégrité physique et de sa liberté de conscience. Il a un droit d'expression individuelle dans le cadre de la loi. Il a également droit au respect de son travail et de ses biens.

2) Droits collectifs

Tous ont un droit d'expression collective et un droit d'information, notamment par l'intermédiaire des élus qui les représentent (délégués).
Dans le cadre de la réglementation

- Les membres du personnel ont le droit d'affichage sur les panneaux prévus à cet effet dans les salles collectives réservées.
- Les élèves ont le droit d'afficher sur le panneau de la vie scolaire des textes visés par le Chef d'établissement, obligatoirement signés. Tous ont également le droit de réunion à l'initiative des délégués. Il s'exerce après accord du Chef d'établissement
- Les associations de parents d'élèves disposent d'un lieu d'affichage (panneau et site de l'établissement) et de boîtes aux lettres pour le dépôt du courrier.

II. LES OBLIGATIONS SCOLAIRES

1) L'assiduité

La ponctualité au premier cours de la journée et la fréquentation régulière de l'établissement par les élèves relèvent de la responsabilité des représentants légaux de l'enfant.
Les absences répétées sans motif valable sont signalées à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN). L'établissement communautaire chaque mois à la DSDEN la liste des élèves qui ont au moins 4 demi-journées d'absences.

2) Respect d'autrui

L'établissement est une communauté humaine à vocation pédagogique et éducative où chacun doit témoigner une attitude tolérante et respectueuse de la personnalité d'autrui et de ses convictions. Sont à proscrire tout propos ou comportement à caractère raciste, antisémite, xénophobe, sexiste et homophobe.
Les violences verbales, la dégradation des biens personnels, les vols ou tentatives de vol, les brimades, le racket, le racket, le harcèlement y compris celui fait par internet, les violences physiques et sexuelles dans l'établissement et à ses abords immédiats constituent des comportements qui, selon les

cas, feront l'objet de sanctions disciplinaires et/ou d'une saisie de la justice.

3) Le comportement

Tout élève doit avoir une attitude correcte au sein de l'établissement.

Il doit faire les travaux demandés par le professeur et ne doit en aucun cas perturber le bon déroulement des cours, des études, des séances de CDI afin de permettre à tous d'apprendre dans de bonnes conditions. Dans ce cadre, il est interdit de manger en classe. Les chewing-gums et les sucettes sont interdits au sein de l'établissement.

4) Le matériel

- Tout élève doit apporter le matériel ou la tenue demandée (seule la liste distribuée au moment de l'inscription fait référence). Il ne doit amener au collège que le matériel nécessaire à ses études.

- Tout élève doit être en possession de son carnet de correspondance qui est fourni par l'établissement. En cas de perte, il doit être remplacé et payé en fonction d'un tarif arrêté annuellement par le conseil d'administration. Chaque élève doit à tout moment pouvoir présenter, à tout personnel de l'établissement son carnet de correspondance ; c'est son « passeport de collégien ». **Tout ajout personnel** (photo, graffitis, dessins ...) est **strictement interdit**.

Les parents sont tenus de contrôler et de signer ce livret.

- Le respect de l'environnement, des biens communs et des biens appartenant à autrui est obligatoire.

5) Usage des biens personnels

L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation. Les élèves doivent être vigilants. Il leur est recommandé :

- de marquer leur matériel et leurs vêtements
 - de n'avoir sur eux ni somme d'argent ni objets de valeur.
- L'usage du téléphone portable et de tout autre appareil numérique individuel, connecté ou pas, est interdit au sein de l'établissement sauf en cas d'activité pédagogique encadrée par les enseignants. Le téléphone portable doit être éteint et rangé dans le sac dès l'entrée dans l'établissement. En cas de non-respect de ces règles, l'appareil sera confisqué et rendu au responsable légal sur rendez-vous avec la vie scolaire ou un membre de la direction.

Toute transaction financière (autre que pédagogique) et/ou matérielle est interdite au sein de l'établissement.

6) Contrôle des connaissances

Chaque enseignant décide de son dispositif d'évaluation. Toutefois, il est rappelé que les élèves et leurs familles doivent être informés des modalités de contrôle des connaissances, les comprendre et les respecter (exemple : coefficients, rythmes ...). Des évaluations communes peuvent avoir lieu.

7) Contrôle des absences et des retards

En cas d'absence, la famille doit rapidement prévenir le collège par téléphone.

Un appel est effectué à chaque heure sous la responsabilité du professeur ou de l'assistant d'éducation en charge des élèves, un sms est envoyé aux familles en cas d'absence.

A son retour, l'élève doit présenter à la vie scolaire une justification écrite, datée et signée par les responsables légaux. L'élève montrera aux professeurs la partie du carnet de correspondance visée par la vie scolaire.

Toute absence, même d'une heure doit être justifiée par un motif valable. Quel que soit le motif de l'absence en cours, l'élève est tenu de rattraper le travail effectué en classe.

Ponctualité : il est indispensable d'arriver à l'heure pour ne pas perturber le bon déroulement des cours. Les élèves en retard doivent passer par la vie scolaire pour obtenir un billet d'entrée en classe. Les retards doivent être justifiés dans le carnet de correspondance par les parents. L'accumulation de retards entraînera une punition.

8) Inaptitude à la pratique de l'EPS

→ En cas d'inaptitude ponctuelle signalée par les parents sur le carnet de liaison à destination de l'enseignant d'EPS :

- elle ne peut dépasser deux cours consécutifs.
- la présence aux séances d'EPS est obligatoire.
- tout abus sera communiqué aux services de l'infirmerie.

→ En cas d'inaptitude partielle ou totale avec certificat médical :

- la présence aux séances d'EPS reste obligatoire.
- le certificat médical sera transmis à l'infirmerie par le professeur d'EPS.
- en cas de mobilité réduite ou de maladie particulière, l'élève pourra être conduit en permanence si son professeur d'EPS le juge nécessaire.

→ En cas d'inaptitude totale de longue durée :

- La présence aux séances d'EPS reste obligatoire.
- L'autorisation d'absence ne sera accordée qu'à titre exceptionnel par le chef d'établissement, en accord avec le service médical du collège et après concertation avec l'équipe éducative.

Dans tous les cas, avec ou sans restrictions de pratique physique, une tenue adaptée est exigée :

- vêtement de sport
- pas de chewing-gum
- chaussures de sport dédiées au gymnase
- cheveux attachés
- bijoux et piercings interdits pour des raisons de sécurité.

Les vestiaires du gymnase disposent de douches, nous encourageons les élèves pour leur confort et par mesure d'hygiène à les utiliser en fin de séance d'EPS. L'usage d'aérosols est interdit (déodorants, parfums...).

9) La tenue

Chaque élève doit présenter une tenue correcte, décente et ne présentant aucun danger pour les activités organisées par les enseignants. Sont à proscrire les tenues de plage (shorts de bain), les shorts et les jeans troués, les shorts et les jupes au-dessus de mi-cuisse ainsi que toute tenue laissant apparaître les sous-vêtements.

Les couvre-chefs (bonnet, casquette, chapeau) doivent être enlevés dans les locaux et les manteaux en salle de classe.

Toutes les formes de déguisement (vêtements, maquillage, grimage) sont interdites dans le cadre des activités du collège, sauf autorisation dûment notifiée. Le comportement de l'élève doit être conforme aux principes énoncés dans le préambule.

Selon le principe de laïcité et conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

III. RELATIONS ENTRE LES FAMILLES ET LE COLLÈGE

Les parents sont invités à consulter régulièrement le cahier de textes, les relevés de notes en ligne, les devoirs notés et le carnet de correspondance de leur enfant. Des rencontres parents-professeurs sont organisées selon un programme annuel.

En dehors de ces rencontres, les parents peuvent solliciter un rendez-vous avec tout personnel de l'établissement via le carnet de correspondance.

Les parents sont destinataires de deux bulletins semestriels. Ces échanges sont de nature à faciliter une coéducation harmonieuse.

IV. LE FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT :

1) Les rythmes scolaires.

a) Entrées et sorties

Le temps scolaire, pendant lequel l'élève est placé sous la responsabilité de l'établissement, est déterminé par l'emploi du temps de chaque collégien.

Certains enseignements sont dispensés une semaine sur deux selon la règle des semaines paires et impaires des calendriers annuels. L'établissement peut ponctuellement modifier l'emploi du temps sur l'amplitude horaire 8h25/17h05 les lundi, mardi, jeudi et vendredi et 8h25/12h30 le mercredi. **La présence des élèves est obligatoire lors de ces changements.**

b) Mouvement d'élèves

En début de demi-journée et après chaque récréation, les élèves se rangent à l'emplacement désigné et attendent dans le calme le professeur ou l'assistant d'éducation. La responsabilité de cette personne, qui doit les prendre en charge, est alors pleinement engagée. Ils empruntent l'escalier et les couloirs et pénètrent dans les salles de classe, sous la conduite de cet adulte.

Il est formellement interdit de circuler dans les couloirs pendant les heures de cours, sans autorisation. Il est également interdit de séjourner dans les couloirs durant les récréations.

Tout déplacement tant vers les installations extérieures que lors des sorties organisées par le collège se fait au départ du collège et retour obligatoire au collège, sous la responsabilité des personnes chargées de l'encadrement, exception faite des activités dans le cadre des sections sportives ou d'activités pédagogiques spécifiques.

c) Surveillance

La surveillance est assurée pendant la totalité du temps scolaire. Celui-ci est déterminé par l'emploi du temps de l'élève.

- Pour les externes par demi-journée d'activité :
- Pour les externes du matin (et de l'après midi) jusqu'à la dernière heure de cours du matin (et de l'après midi).
- Pour les demi-pensionnaires, par journée d'activité :
- de la première heure de cours du matin jusqu'à la dernière heure de cours de l'après-midi.

d) Régime des entrées et sorties

2 régimes sont applicables sauf mention contraire :

- **Régime A :** les responsables légaux souhaitent que l'enfant soit présent au collège de 8h20 (descente du bus) à 17h05 (fermeture du collège)
- **Régime B :** les responsables légaux autorisent leur enfant à quitter le collège en cas d'absence de professeurs sur la dernière heure de la demi-journée pour les **externes**.
Pour les **demi-pensionnaires** :
 - les élèves dont le dernier cours s'achève à 10h30 ou 11h30 pourront quitter le collège **après la prise du repas**, à 12h30.
 - les élèves dont le dernier cours s'achève à 12h30 pourront quitter le collège **après la prise du repas**, à 13h30.

La demande de sortie de l'établissement ou de rentrée décalée (sauf régime A) oblige un départ du collège et de ses abords pour le retour au domicile, ou une arrivée au collège pour le premier cours. Dans le cadre du plan VIGIPIRATE, il n'est pas autorisé à rester ou se regrouper aux abords de l'établissement.

Les élèves seront sous l'entière responsabilité des responsables légaux.

2) Santé

Il existe un service médical dans l'établissement.

- Chaque semaine, une infirmière assure une permanence dans le collège pour recevoir les élèves et leurs familles (il est conseillé de prendre rendez-vous).
- L'introduction et la consommation dans l'établissement et durant les sorties scolaires de **produits stupéfiants, illicites et dangereux ; d'alcool et de boissons énergisantes** sont expressément interdites et passibles de lourdes sanctions.

Il est rappelé qu'il est interdit de faire usage du tabac et/ou de cigarettes électroniques dans les établissements scolaires (sorties pédagogiques et voyages scolaires inclus).

- Seuls les personnels de santé scolaire ou de l'administration peuvent téléphoner aux parents d'un élève malade pour qu'il quitte le collège. Le seul avis de l'élève ne justifie pas un retour au domicile. Il est rappelé aux familles que les élèves ayant une maladie contagieuse et/ou de la fièvre doivent rester à leur domicile jusqu'à guérison.
- En cas de traitement médical à suivre dans l'établissement, les médicaments sont déposés à l'infirmerie avec un duplicata de l'ordonnance. Aucun remède ne peut être laissé à la libre disposition de l'élève.
- En cas d'urgence (accident, symptôme soudain ...), l'infirmière ou le personnel administratif contacte le SAMU et les responsables légaux. En cas de problèmes de santé ponctuels mineurs, la famille est appelée pour venir chercher l'élève et prendre les dispositions opportunes.
- Il faut savoir que lors d'un appel au SAMU, c'est le médecin du SAMU qui décide du lieu de transport de l'élève en cas d'urgence médicale. L'élève est alors pris en charge par les services d'urgence qui en sont pleinement responsables. Aucun adulte de l'établissement ne l'accompagne. Une fois sur place, si l'état de l'élève nécessite une hospitalisation, il conviendra à la famille de demander un transfert vers l'établissement hospitalier de son choix.
- Pour toute consultation de médecin (hors éducation nationale) au sein du collège, les frais sont à la charge des familles.

3) Vie quotidienne

- Un service de restauration est assuré à l'intérieur du collège sur un **forfait quatre jours**, les lundi, mardi, jeudi, et vendredi. Aucune remise d'ordre n'est accordée lorsque la durée de l'absence est inférieure à 5 jours ouvrables de restauration consécutifs. Au-delà de 5 jours, la famille présente par écrit la demande avec présentation d'un justificatif. Cf. règlement du service annexe d'hébergement.
- Aucun changement de régime ne peut s'effectuer en cours de trimestre.
- En cas de règlement en liquide, les sommes doivent être déposées dès l'arrivée de l'élève à l'infirmerie contre un reçu.
- Afin de lutter contre le poids des cartables, les élèves de **6^e et 5^e disposent d'un casier**.
- Aucun élève ne sera admis au CDI s'il n'a pas une activité précise à effectuer. Le CDI est un lieu d'étude et de lecture où le calme est requis.
- L'accès aux activités du Foyer Socio-éducatif et de l'Association Sportive du collège se fait par adhésion à ces associations. L'accès aux activités proposées par la Vie Scolaire est accessible à tous les élèves.

4) Charte informatique

L'accès aux postes informatiques et à internet est soumis à l'acceptation et à la signature de la « Charte Informatique et internet » par l'élève et ses responsables légaux.

Cette charte est incluse au carnet de correspondance et doit être signée par les responsables et les élèves.

5) La sécurité dans l'établissement

Toute introduction et/ou port d'armes ou objets dangereux, quel qu'en soit la nature, sont strictement interdits.

Les consignes de sécurité sont affichées dans les salles et doivent être respectées. En cas de dégradation matérielle, les élèves seront sanctionnés (éventuellement sous forme de travaux d'intérêt général-remise en état-nettoyage... sous la conduite d'un adulte.) Une réparation financière sera demandée aux familles.

Conformément aux nouvelles consignes de sécurité en vigueur (BO n°15 du 13 avril 2017), la direction se réserve le droit d'effectuer des contrôles visuels et ponctuels des sacs avant l'entrée dans l'établissement.

6) Les dispositions diverses

- Les renseignements administratifs : les familles doivent immédiatement signaler au secrétariat tout changement les concernant (téléphone, adresse, jugement de divorce ...)
- **L'assurance accident** : elle est vivement recommandée dans l'intérêt de la famille et de l'enfant pour couvrir les risques d'accidents scolaires dont les élèves pourraient être victimes ou responsables. Elle est en revanche **indispensable pour tout voyage scolaire**.
- La correspondance avec les familles : afin de faciliter la liaison entre le collège et les familles, l'établissement propose d'assurer l'envoi des bulletins semestriels par messagerie électronique. Les notes d'informations aux familles sur la vie du collège, invitations aux réunions (...) sont remises aux élèves ou collées dans le carnet de correspondance et doivent être visées par les familles.
- Le droit à l'image (vidéos, photos) et les enregistrements audio sont opposables à quiconque utiliserait des appareils d'enregistrement sans l'autorisation de la personne concernée.

V LA MISE EN OEUVRE ET RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur prévoit un régime de sanctions et de punitions. Les principes généraux du droit s'appliquent à toute procédure.

Toute punition ou sanction est individuelle et proportionnelle au manquement, elle est expliquée à l'élève concerné à qui la possibilité de s'expliquer, de se justifier et de se faire assister est offerte.

1) Punitions scolaires

Les punitions scolaires concernent essentiellement certains manquements mineurs aux obligations des élèves et les perturbations dans la vie de la classe ou de l'établissement. Elles sont prononcées par les professeurs, les personnels de direction, de surveillance et les personnels administratifs ATTE.

Les punitions scolaires sont des mesures d'ordre intérieur. Elles ne peuvent pas faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif.

Elles sont choisies parmi les punitions suivantes :

- inscription sur le carnet de liaison
- exercices supplémentaires donnés et corrigés par un adulte
- travail d'intérêt général dans certains cas de dégradation du matériel et des locaux
- heure de retenue au sein du collège

2) Sanctions disciplinaires

Les sanctions disciplinaires sont prononcées par le chef d'établissement ou par le Conseil de discipline et inscrites dans le dossier administratif de l'élève.

Elles relèvent du Chef d'établissement, elles concernent les atteintes aux personnes et aux biens et les manquements graves aux obligations des élèves.

Ce sont :

- l'avertissement par courrier aux familles
- le blâme : rappel à l'ordre écrit et solennel. Les observations adressées à l'élève présentent un

caractère de gravité supérieur à l'avertissement

- la mesure de responsabilisation : participation, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation ou à l'exécution d'une tâche à des fins éducatives pendant une durée qui ne peut excéder 20 heures.
 - l'exclusion-inclusion. Pendant l'accomplissement de la sanction, l'élève est accueilli dans l'établissement. La durée de cette exclusion ne peut excéder 8 jours ouvrables.
 - l'exclusion temporaire de l'établissement allant jusqu'à 8 jours (ouvrables).
 - l'exclusion définitive de l'établissement. Le conseil de discipline est seul compétent pour prononcer cette sanction.
- Les sanctions peuvent être assorties d'un sursis partiel ou total.

3) Mesures de prévention et d'accompagnement

Une commission éducative existe pour permettre la recherche et l'élaboration d'une solution éducative personnalisée. Elle est présidée par le Chef d'établissement ou son adjoint, elle comprend au moins un représentant des parents d'élèves et des personnels de l'établissement dont au moins un professeur. La commission peut inviter toute personne qu'elle juge nécessaire à la compréhension de la situation de l'élève.

Les mesures décidées peuvent être :

- une fiche de suivi
- un rendez-vous hebdomadaire avec les responsables légaux de l'élève
- un contrat d'engagement signé par l'élève et ses responsables légaux
- la mise en place de mesures alternatives soumises à la convention encadrant les mesures de responsabilisation
- toute autre mesure adaptée à la situation.

4) Mesures négatives

Des mises en garde peuvent être prononcées quant au manque de travail et problème de comportement.

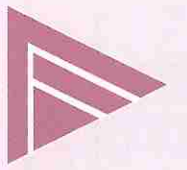
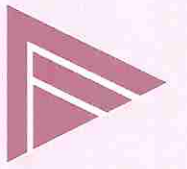
5) Mesures positives d'encouragements

Les encouragements récompensent un élève pour son attitude et son comportement face au travail. Les félicitations sont attribuées à l'unanimité du conseil de classe pour valoriser le travail et le comportement exemplaire des élèves.

LA PROCEDURE DE REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR

Ce document a été élaboré après concertation de tous les membres de la communauté éducative. Les demandes de révision du règlement intérieur ne peuvent être présentées que par les membres du conseil d'administration et votées par ce dernier.

Voté en conseil d'administration le 15 mai 2018.



6 ABSENCE

Du _____ à _____ h _____
Au _____ à _____ h _____
Motif _____

Signature de la vie scolaire,

6 ABSENCE

Nom, Prénom _____
Classe _____
Motif _____
Absent(e) depuis le ____ / ____ / ____ à ____ h ____
Rentré(e) le ____ / ____ / ____ à ____ h ____
Signature du Responsable légal,



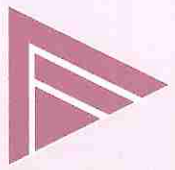
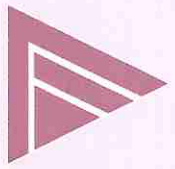
7 ABSENCE

Du _____ à _____ h _____
Au _____ à _____ h _____
Motif _____

Signature de la vie scolaire,

7 ABSENCE

Nom, Prénom _____
Classe _____
Motif _____
Absent(e) depuis le ____ / ____ / ____ à ____ h ____
Rentré(e) le ____ / ____ / ____ à ____ h ____
Signature du Responsable légal,



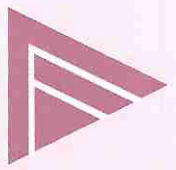
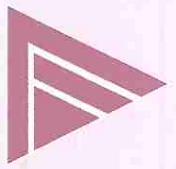
8 ABSENCE

Du _____ à _____ h _____
Au _____ à _____ h _____
Motif _____

Signature de la vie scolaire,

8 ABSENCE

Nom, Prénom _____
Classe _____
Motif _____
Absent(e) depuis le ____ / ____ / ____ à ____ h ____
Rentré(e) le ____ / ____ / ____ à ____ h ____
Signature du Responsable légal,



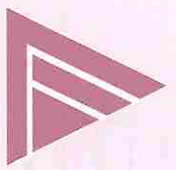
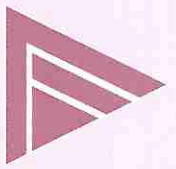
9 ABSENCE

Du _____ à _____ h _____
Au _____ à _____ h _____
Motif _____

Signature de la vie scolaire,

9 ABSENCE

Nom, Prénom _____
Classe _____
Motif _____
Absent(e) depuis le ____ / ____ / ____ à ____ h ____
Rentré(e) le ____ / ____ / ____ à ____ h ____
Signature du Responsable légal,



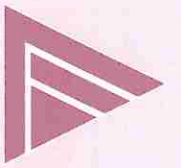
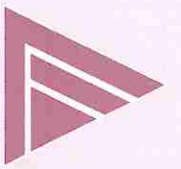
10 ABSENCE

Du _____ à _____ h _____
Au _____ à _____ h _____
Motif _____

Signature de la vie scolaire,

10 ABSENCE

Nom, Prénom _____
Classe _____
Motif _____
Absent(e) depuis le ____ / ____ / ____ à ____ h ____
Rentré(e) le ____ / ____ / ____ à ____ h ____
Signature du Responsable légal,

**11 ABSENCE**

Du _____ à _____ h _____
 Au _____ à _____ h _____
 Motif _____

Signature de la vie scolaire,

11 ABSENCE

Nom, Prénom _____
 Classe _____
 Motif _____
 Absent(e) depuis le _____ / _____ / _____ à _____ h _____
 Rentré(e) le _____ / _____ / _____ à _____ h _____
 Signature du Responsable légal,

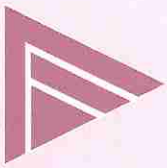
**12 ABSENCE**

Du _____ à _____ h _____
 Au _____ à _____ h _____
 Motif _____

Signature de la vie scolaire,

12 ABSENCE

Nom, Prénom _____
 Classe _____
 Motif _____
 Absent(e) depuis le _____ / _____ / _____ à _____ h _____
 Rentré(e) le _____ / _____ / _____ à _____ h _____
 Signature du Responsable légal,

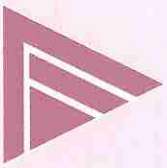
**13 ABSENCE**

Du _____ à _____ h _____
 Au _____ à _____ h _____
 Motif _____

Signature de la vie scolaire,

13 ABSENCE

Nom, Prénom _____
 Classe _____
 Motif _____
 Absent(e) depuis le _____ / _____ / _____ à _____ h _____
 Rentré(e) le _____ / _____ / _____ à _____ h _____
 Signature du Responsable légal,

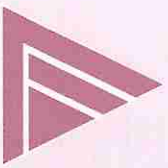
**14 ABSENCE**

Du _____ à _____ h _____
 Au _____ à _____ h _____
 Motif _____

Signature de la vie scolaire,

14 ABSENCE

Nom, Prénom _____
 Classe _____
 Motif _____
 Absent(e) depuis le _____ / _____ / _____ à _____ h _____
 Rentré(e) le _____ / _____ / _____ à _____ h _____
 Signature du Responsable légal,

**15 ABSENCE**

Du _____ à _____ h _____
 Au _____ à _____ h _____
 Motif _____

Signature de la vie scolaire,

15 ABSENCE

Nom, Prénom _____
 Classe _____
 Motif _____
 Absent(e) depuis le _____ / _____ / _____ à _____ h _____
 Rentré(e) le _____ / _____ / _____ à _____ h _____
 Signature du Responsable légal,

16 ABSENCE

Du _____ à _____ h _____
Au _____ à _____ h _____
Motif _____

Signature de la vie scolaire,

16 ABSENCE

Nom, Prénom _____
Classe _____
Motif _____
Absent(e) depuis le _____ / _____ / _____ à _____ h _____
Rentré(e) le _____ / _____ / _____ à _____ h _____

Signature du Responsable légal,

17 ABSENCE

Du _____ à _____ h _____
Au _____ à _____ h _____
Motif _____

Signature de la vie scolaire,

17 ABSENCE

Nom, Prénom _____
Classe _____
Motif _____
Absent(e) depuis le _____ / _____ / _____ à _____ h _____
Rentré(e) le _____ / _____ / _____ à _____ h _____

Signature du Responsable légal,

18 ABSENCE

Du _____ à _____ h _____
Au _____ à _____ h _____
Motif _____

Signature de la vie scolaire,

18 ABSENCE

Nom, Prénom _____
Classe _____
Motif _____
Absent(e) depuis le _____ / _____ / _____ à _____ h _____
Rentré(e) le _____ / _____ / _____ à _____ h _____

Signature du Responsable légal,

19 ABSENCE

Du _____ à _____ h _____
Au _____ à _____ h _____
Motif _____

Signature de la vie scolaire,

19 ABSENCE

Nom, Prénom _____
Classe _____
Motif _____
Absent(e) depuis le _____ / _____ / _____ à _____ h _____
Rentré(e) le _____ / _____ / _____ à _____ h _____

Signature du Responsable légal,

20 ABSENCE

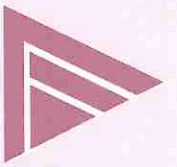
Du _____ à _____ h _____
Au _____ à _____ h _____
Motif _____

Signature de la vie scolaire,

20 ABSENCE

Nom, Prénom _____
Classe _____
Motif _____
Absent(e) depuis le _____ / _____ / _____ à _____ h _____
Rentré(e) le _____ / _____ / _____ à _____ h _____

Signature du Responsable légal,



1 RETARD

Le _____ à _____ h _____ minutes

Retard de _____ minutes

Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence

Signature de la vie scolaire,

1 RETARD

Nom, Prénom _____

Classe _____

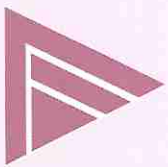
Arrivé(e) le _____ à _____ h _____

Rentré(e) le _____ à _____ h _____

Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence

Signature du Responsable légal,



2 RETARD

Le _____ à _____ h _____

Retard de _____ minutes

Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence

Signature de la vie scolaire,

2 RETARD

Nom, Prénom _____

Classe _____

Arrivé(e) le _____ à _____ h _____

Rentré(e) le _____ à _____ h _____

Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence

Signature du Responsable légal,



3 RETARD

Le _____ à _____ h _____

Retard de _____ minutes

Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence

Signature de la vie scolaire,

3 RETARD

Nom, Prénom _____

Classe _____

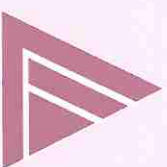
Arrivé(e) le _____ à _____ h _____

Rentré(e) le _____ à _____ h _____

Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence

Signature du Responsable légal,



4 RETARD

Le _____ à _____ h _____

Retard de _____ minutes

Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence

Signature de la vie scolaire,

4 RETARD

Nom, Prénom _____

Classe _____

Arrivé(e) le _____ à _____ h _____

Rentré(e) le _____ à _____ h _____

Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence

Signature du Responsable légal,



5 RETARD

Le _____ à _____ h _____

Retard de _____ minutes

Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence

Signature de la vie scolaire,

5 RETARD

Nom, Prénom _____

Classe _____

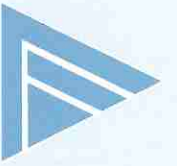
Arrivé(e) le _____ à _____ h _____

Rentré(e) le _____ à _____ h _____

Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence

Signature du Responsable légal,

**6 RETARD**

Le _____ à _____ h _____
 Retard de _____ minutes
 Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence
Signature de la vie scolaire,

6 RETARD

Nom, Prénom _____
 Classe _____
 Arrivé(e) le _____ à _____ h _____
 Rentré(e) le _____ à _____ h _____
 Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence
Signature du Responsable légal,

**7 RETARD**

Le _____ à _____ h _____
 Retard de _____ minutes
 Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence
Signature de la vie scolaire,

7 RETARD

Nom, Prénom _____
 Classe _____
 Arrivé(e) le _____ à _____ h _____
 Rentré(e) le _____ à _____ h _____
 Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence
Signature du Responsable légal,

**8 RETARD**

Le _____ à _____ h _____
 Retard de _____ minutes
 Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence
Signature de la vie scolaire,

8 RETARD

Nom, Prénom _____
 Classe _____
 Arrivé(e) le _____ à _____ h _____
 Rentré(e) le _____ à _____ h _____
 Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence
Signature du Responsable légal,

**9 RETARD**

Le _____ à _____ h _____
 Retard de _____ minutes
 Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence
Signature de la vie scolaire,

9 RETARD

Nom, Prénom _____
 Classe _____
 Arrivé(e) le _____ à _____ h _____
 Rentré(e) le _____ à _____ h _____
 Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence
Signature du Responsable légal,

**10 RETARD**

Le _____ à _____ h _____
 Retard de _____ minutes
 Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence
Signature de la vie scolaire,

10 RETARD

Nom, Prénom _____
 Classe _____
 Arrivé(e) le _____ à _____ h _____
 Rentré(e) le _____ à _____ h _____
 Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence
Signature du Responsable légal,

11 RETARD

Le _____ à _____ h _____
Retard de _____ minutes
Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence
Signature de la vie scolaire,

11 RETARD

Nom, Prénom _____
Classe _____
Arrivé(e) le _____ à _____ h _____
Rentré(e) le _____ à _____ h _____
Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence
Signature du Responsable légal,

12 RETARD

Le _____ à _____ h _____
Retard de _____ minutes
Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence
Signature de la vie scolaire,

12 RETARD

Nom, Prénom _____
Classe _____
Arrivé(e) le _____ à _____ h _____
Rentré(e) le _____ à _____ h _____
Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence
Signature du Responsable légal,

13 RETARD

Le _____ à _____ h _____
Retard de _____ minutes
Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence
Signature de la vie scolaire,

13 RETARD

Nom, Prénom _____
Classe _____
Arrivé(e) le _____ à _____ h _____
Rentré(e) le _____ à _____ h _____
Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence
Signature du Responsable légal,

14 RETARD

Le _____ à _____ h _____
Retard de _____ minutes
Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence
Signature de la vie scolaire,

14 RETARD

Nom, Prénom _____
Classe _____
Arrivé(e) le _____ à _____ h _____
Rentré(e) le _____ à _____ h _____
Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence
Signature du Responsable légal,

15 RETARD

Le _____ à _____ h _____
Retard de _____ minutes
Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence
Signature de la vie scolaire,

15 RETARD

Nom, Prénom _____
Classe _____
Arrivé(e) le _____ à _____ h _____
Rentré(e) le _____ à _____ h _____
Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence
Signature du Responsable légal,

16 RETARD

Le _____ à _____ h _____
Retard de _____ minutes
Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence
Signature de la vie scolaire,

Nom, Prénom _____
Classe _____
Arrivé(e) le _____ à _____ h _____
Retré(e) le _____ à _____ h _____
Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence
Signature du Responsable légal,

17 RETARD

Le _____ à _____ h _____
Retard de _____ minutes
Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence
Signature de la vie scolaire,

17 RETARD

Nom, Prénom _____
Classe _____
Arrivé(e) le _____ à _____ h _____
Retré(e) le _____ à _____ h _____
Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence
Signature du Responsable légal,

18 RETARD

Le _____ à _____ h _____
Retard de _____ minutes
Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence
Signature de la vie scolaire,

18 RETARD

Nom, Prénom _____
Classe _____
Arrivé(e) le _____ à _____ h _____
Retré(e) le _____ à _____ h _____
Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence
Signature du Responsable légal,

19 RETARD

Le _____ à _____ h _____
Retard de _____ minutes
Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence
Signature de la vie scolaire,

19 RETARD

Nom, Prénom _____
Classe _____
Arrivé(e) le _____ à _____ h _____
Retré(e) le _____ à _____ h _____
Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence
Signature du Responsable légal,

20 RETARD

Le _____ à _____ h _____
Retard de _____ minutes
Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence
Signature de la vie scolaire,

20 RETARD

Nom, Prénom _____
Classe _____
Arrivé(e) le _____ à _____ h _____
Retré(e) le _____ à _____ h _____
Motif _____

Admis(e) en classe Dirigé(e) en permanence
Signature du Responsable légal,



RENTRÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES : LUNDI 3 SEPTEMBRE 2018

ANNÉE SCOLAIRE : 2018-2019

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
1 S	1 L	1 J Toussaint	1 S	1 M Jour de l'an	1 V	1 V	1 L	1 M Fête du travail	1 S	1 L
2 D	2 M	2 V	2 D	2 M	2 S	2 S	2 M	2 J P	2 D	2 M
3 L	3 M P	3 S	3 L	3 J	3 D	3 D	3 M P	3 V	3 L	3 M I
4 M	4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 L	4 J	4 S	4 M	4 J
5 M P	5 V	5 L	5 M I	5 S	5 M	5 M	5 V	5 D	5 M I	5 V
6 J	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M P	6 M P	6 S	6 L	6 J	6 S
7 V	7 D	7 M I	7 V	7 L	7 J	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D
8 S	8 L	8 J	8 S	8 M	8 V	8 V	8 L	8 M Victoire 1945	8 S	8 L
9 D	9 M	9 V	9 D	9 M P	9 S	9 S	9 M	9 J I	9 D Pentecôte	9 M
10 L	10 M I	10 S	10 L	10 J	10 D	10 D	10 M I	10 V	10 L L Pentecôte	10 M
11 M	11 J	11 D Armistice 1918	11 M	11 V	11 L	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J
12 M I	12 V	12 L	12 M P	12 S	12 M	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V
13 J	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M I	13 M I	13 S	13 L	13 J P	13 S
14 V	14 D	14 M P	14 V	14 L	14 J	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D Fête nationale
15 S	15 L	15 J	15 S	15 M	15 V	15 V	15 L	15 M P	15 S	15 L
16 D	16 M	16 V	16 D	16 M I	16 S	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M
17 L	17 M P	17 S	17 L	17 J	17 D	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M
18 M	18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J
19 M P	19 V	19 L	19 M I	19 S	19 M	19 M	19 V	19 D	19 M I	19 V
20 J	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 M P	20 S	20 L	20 J	20 S
21 V	21 D	21 M I	21 V	21 L	21 J	21 J	21 D Pâques	21 M	21 V	21 D
22 S	22 L	22 J	22 S	22 M	22 V	22 V	22 L L Pâques	22 M I	22 S	22 L
23 D	23 M	23 V	23 D	23 M P	23 S	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M
24 L	24 M	24 S	24 L	24 J	24 D	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M
25 M	25 J	25 D	25 M Noël	25 V	25 L	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J
26 M I	26 V	26 L	26 M	26 S	26 M	26 M	26 V	26 D	26 M P	26 V
27 J	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 M I	27 S	27 L	27 J	27 S
28 V	28 D Hiver	28 M P	28 V	28 L	28 J	28 J	28 D	28 M P	28 V	28 D
29 S	29 L	29 J	29 S	29 M I			29 V	29 M	29 S	29 L
30 D	30 M	30 V	30 D	30 M			30 S	30 J Ascension	30 D	30 M
	31 M		31 L	31 J			31 D Été	31 V		31 M

EMPLOI DU TEMPS

Nom : _____ Prénom : _____

Cadre réservé à la Vie scolaire

Classe : _____

Qualité : EXTERNE DEMI-PENSIONNAIRE

Usager des transports collectifs Oui Non

Photo récente

Seule la « Vie scolaire » est habilitée à porter des modifications sur ce carnet.

J'ai pris connaissance de l'emploi du temps de mon enfant et :

Son régime de sortie est le

Signature
Représentant(s) légal(aux)

Personne(s) habilitée(s) à venir chercher mon enfant pour l'année 2018-2019

Nom _____ Prénom _____ Qualité _____ Tél. _____

Nom _____ Prénom _____ Qualité _____ Tél. _____

**EMPLOI DU TEMPS
À COLLER**